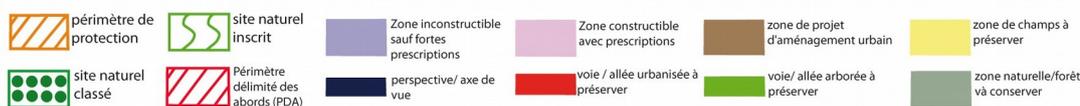
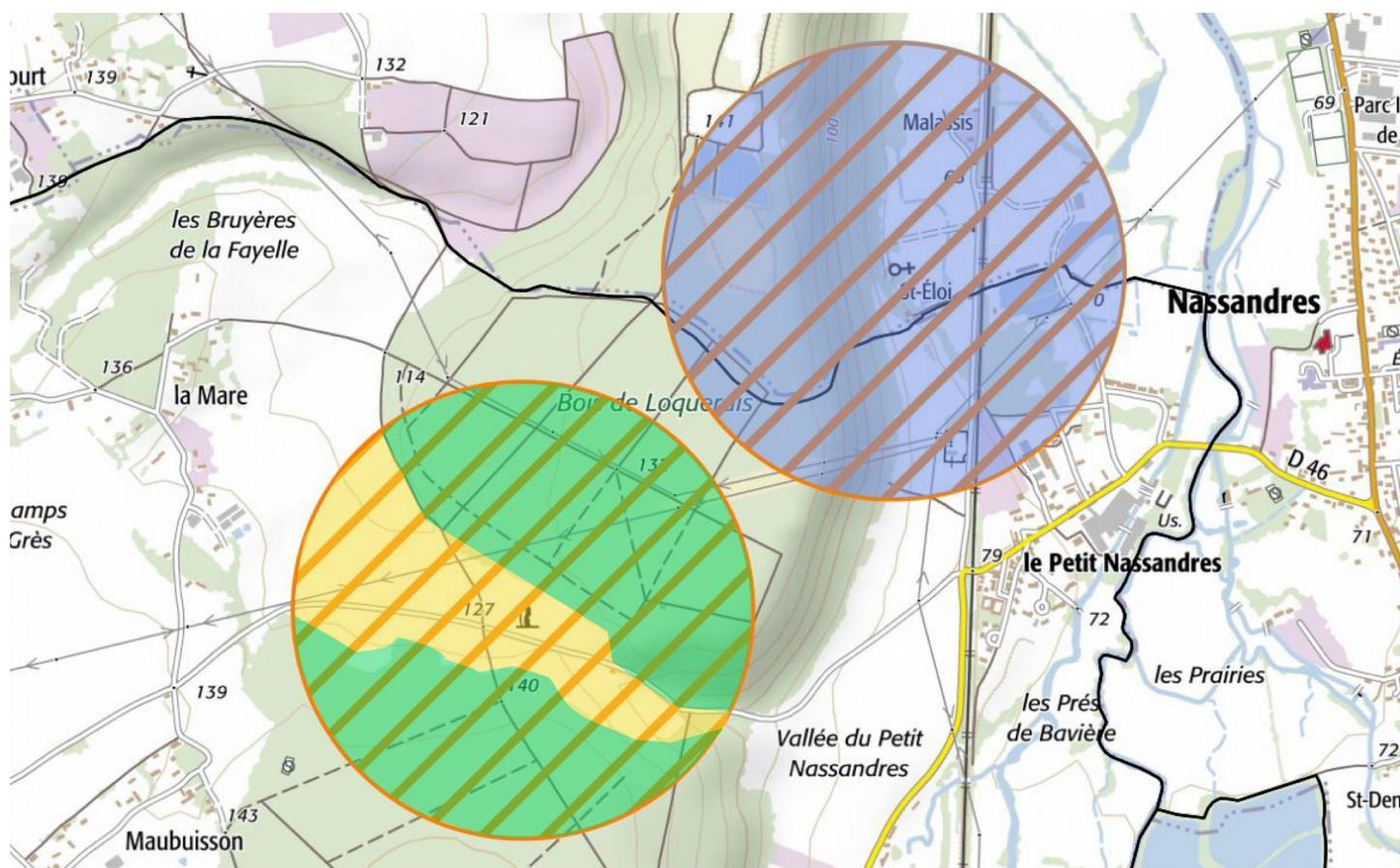


Serquigny > Menhir du Croc

D'autres protections couvrent la commune : l'église, la croix et le château.

Le menhir du Cric situé au Lieu-dit de la « Plaine Loquerais » est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 17 juillet 1991.

Dans le cadre de l'étude documentaire « inventaire des mégalithes du département de l'Eure » réalisé par le service régional de l'archéologie et le conseil départemental, le site est décrit de la façon suivante : « Dalle brisée en grès tertiaire et poudingue, orientée nord-sud (2.10 ht/2.60 base/0.60 m d'épaisseur). Ce bloc fut l'objet de « fouilles » au siècle dernier par le propriétaire de la parcelle, ces travaux entraînent l'infléchissement de la pierre qui fut remise ultérieurement dans sa position initiale (source incertaine, note dactylographiée de J. Charles, 1976) ».



0 250m

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le monument



Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords du monument

